

Communiqué de presse, le 12 janvier 2021

Les travaux de consolidation des berges des étangs de Ville d'Avray, conduits par l'Etat et le CMN, entrent dans une nouvelle phase.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de sécurisation des barrages des étangs de Ville d'Avray et afin de préserver ce site remarquable, les services de l'Etat et le Centre des monuments nationaux ont conçu un projet de consolidation respectueux du cadre paysager et conforme aux normes constructives et réglementaires encadrant les barrages. Ce projet consiste à réaliser une paroi étanche dans le corps de chacun des deux barrages et à sauvegarder la quasi-totalité des arbres présents sur ces barrages. **Malgré tout, 9 arbres, situés à l'endroit où doit être mis en place le déversoir ne pouvant être maintenus, ont été abattus ce mardi 12 janvier 2021.**

Le projet veille à préserver la qualité du site en s'engageant sur un volet paysager ambitieux. Le CMN a fait appel à un écologue pour veiller au respect des mesures environnementales et de la biodiversité au cours des travaux. Il assurera un suivi écologique après les travaux comprenant un inventaire sur 5 ans de la faune et de la flore pour contrôler la recolonisation naturelle des étangs.

Le calendrier des opérations a été défini non seulement pour réduire au minimum les nuisances pour les riverains mais aussi avec le souci de préserver la faune présente sur le site et de respecter la réglementation en matière de protection des espèces. Les travaux ont ainsi été programmés lors de cette période hivernale afin de garantir la protection des espèces et préserver les écosystèmes. Les emprises du chantier et la prévention des risques de pollution ont également été étudiés.

Les 9 arbres abattus (6 tilleuls, 2 marronniers et 1 sureau plantés au XX^e siècle) compromettaient la sécurisation du site.

Au cours de l'été prochain, une reprise des berges et une mise en valeur paysagère sont prévues. Le projet prévoit en effet des mesures compensatoires à la disparition des arbres dont l'abattage a été nécessaire, notamment avec une importante campagne de plantation de végétaux, sur les berges et dans les étangs. La création d'un écran végétal ou la densification de ceux préexistants en contrebas de l'étang aval, permettant de masquer un parking et une résidence, et de deux roselières, est également prévue.

Le projet a été présenté à des associations de préservation de l'environnement à l'occasion de son passage devant la commission des Sites, qui y a donné un avis favorable. Une information de ces populations sous forme de réunions publiques a eu lieu avec la municipalité de Ville-d'Avray et la préfecture des Hauts-de-Seine. Une brochure d'information a également été diffusée auprès d'un large public. Elle rappelait notamment l'enjeu de sécurité publique, puisque 3 000 à 30 000 personnes évoluant sur les communes de Ville d'Avray et Sèvres sont concernées par le risque de rupture des barrages.

Contacts presse :

Pôle presse du CMN :

Marie Roy 01 44 61 21 86 presse@monuments-nationaux.fr

Pour retrouver l'ensemble des communiqués du CMN :

presse.monuments-nationaux.fr

Le CMN en bref

Sites archéologiques de Glanum et de Carnac, abbayes de Montmajour et du Mont-Saint-Michel, châteaux d'If et d'Azay-le-Rideau, domaine national de Saint-Cloud, Arc de triomphe ou encore villas Savoye et Cavois constituent quelques-uns des 100 monuments nationaux, propriétés de l'Etat, confiés au Centre des monuments nationaux.

Premier opérateur public, culturel et touristique avec près de 10 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux conserve et ouvre à la visite des monuments d'exception ainsi que leurs parcs et jardins. Ils illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français. S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose à plus de 85 % sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des librairies-boutiques, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le Centre des monuments nationaux est un acteur de solidarité patrimoniale. Les monuments bénéficiaires permettent la réalisation d'actions culturelles et scientifiques sur l'ensemble du réseau. Par ailleurs, le CMN restaure et mène le projet d'ouverture de l'Hôtel de la Marine pour 2021 et du château de Villers-Cotterêts pour 2022. Enfin, le CMN s'affirme comme un acteur important dans le numérique avec l'Incubateur du patrimoine lancé en 2018.

Retrouvez le CMN sur



Facebook : www.facebook.com/leCMN



Twitter : [@leCMN](https://twitter.com/leCMN)



Instagram : [@leCMN](https://www.instagram.com/leCMN)



YouTube : www.youtube.com/c/lecmn

Monuments placés sous la responsabilité du CMN pour être ouverts à la visite

Auvergne-Rhône-Alpes Château d'Aulteribe Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse Château de Chareil-Cintrat Château de Voltaire à Ferney Ensemble cathédral du Puy-en-Velay Château de Villeneuve-Lembron	Hauts-de-France Tours et trésor de la cathédrale d'Amiens Château de Coucy Villa Cavois à Croix Château de Pierrefonds Château de Villers-Cotterêts (ouverture en 2022) Colonne de la Grande Armée à Wimille	Occitanie Tours et remparts d'Aigues-Mortes Château d'Assier Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue Château et remparts de la cité de Carcassonne Château de Castelnaud-Bretenoux Site archéologique et musée d'Ensérune Château de Gramont Château de Montal Site archéologique de Montmaurin Forteresse de Salses Fort Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon
Bourgogne-Franche-Comté Chapelle aux Moines de Berzé-la-Ville Cathédrale de Besançon et son horloge astronomique Château de Bussy-Rabutin Abbaye de Cluny	Ile-de-France Château de Champs-sur-Marne Château de Maisons Villa Savoye à Poissy Domaine national de Rambouillet Basilique cathédrale de Saint-Denis Maison des Jardies à Sèvres Château de Vincennes	Paris Arc de Triomphe Chapelle expiatoire Conciergerie Panthéon Sainte-Chapelle Hôtel de la Marine (ouverture en 2021)
Bretagne Grand cairn de Barnenez Sites mégalithiques de Carnac Site des mégalithes de Locmariaquer Maison d'Ernest Renan à Tréguier	Normandie Abbaye du Bec-Hellouin Château de Carrouges Abbaye du Mont-Saint-Michel	
Centre-Val de Loire Château d'Azay-le-Rideau Château de Bouges Crypte et tour de la cathédrale de Bourges Palais Jacques Cœur à Bourges Tour de la cathédrale de Chartres Château de Châteaudun Château de Fougères-sur-Bièvre Maison de George Sand à Nohant Château de Talcy Cloître de la Psalette à Tours	Nouvelle Aquitaine Tour Pey-Berland à Bordeaux Château de Cadillac Abbaye de Charroux Tours de la Lanterne, Saint-Nicolas et de la Chaîne à La Rochelle Abbaye de La Sauve-Majeure Sites préhistoriques des Eyzies-de-Tayac Site archéologique de Montcaret Château d'Oiron Grotte de Pair-non-Pair Château de Puyguilhem Site gallo-romain de Sanxay	Pays-de-la-Loire Château d'Angers Maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard
Grand Est Château de La Motte Tilly Palais du Tau à Reims Tours de la cathédrale de Reims		Provence-Alpes-Côte d'Azur Cloître de la cathédrale de Fréjus Site archéologique de Glanum Château d'If Villa Kérytos Trophée d'Auguste à La Turbie Place forte de Mont-Dauphin Abbaye de Montmajour Hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence Monastère de Saorge Abbaye du Thoronet

La mise en place d'un programme d'abonnement annuel « Passion monuments », disponible en ligne au prix de 45 €, permet de proposer aux visiteurs un accès illimité aux sites du réseau du CMN, et de nombreux autres avantages.

passion.monuments-nationaux.fr